



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/NGO/4

24 juin 1997

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANÇAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS
DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS
PAR LES NATIONS UNIES

Déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil
économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont il fait
distribuer le texte conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution
1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

* E/1997/100.

97-17247 (F) 260697 260697



/...



UNION INTERPARLEMENTAIRE

PLACE DU PETIT-SACONNEX
1211 GENEVE 19 (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 733 31 41 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE - INTERPARLEMENT GENEVE - TELEX 414217 IPU CH

La Déclaration suivante a été adoptée par consensus par les participants à la

JOURNÉE DES PARLEMENTAIRES TENUE A L'OCCASION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

organisée par l'Union interparlementaire* au siège du Sénat italien
à Rome le 15 novembre 1996.

* Le 1 juin 1997, les Parlements des 138 Etats souverains suivants étaient représentés à l'Union interparlementaire : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République, démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe

DECLARATION

ADOPTÉE PAR LA JOURNÉE DES PARLEMENTAIRES TENUE À L'OCCASION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

(Rome, 15 novembre 1996)

Nous, Parlementaires réunis à Rome le 15 novembre 1996 pour le Sommet mondial de l'alimentation à l'initiative de l'Union interparlementaire et à l'invitation du Parlement italien, déclarons ce qui suit :

1. Nous sommes vivement préoccupés de ce que plus de 800 millions de personnes dans le monde souffrent de sous-alimentation chronique, en particulier dans les pays en développement. Nous jugeons intolérable que près de 200 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de carences protéino-énergétiques qui compromettent leur avenir de façon le plus souvent irrémédiable. Si des mesures énergiques ne sont pas prises de toute urgence, la faim et l'insécurité alimentaire risquent de persister, voire de s'aggraver de façon dramatique dans certaines régions. Aucun pays n'est épargné, pas même les plus riches. Affront à la dignité humaine, cette situation est aussi le symptôme d'un mal de société et met en péril la démocratie.
2. Nous n'ignorons pas que l'insécurité alimentaire, au niveau des familles comme des régions et des nations, a des causes multiples et interdépendantes d'ordre matériel, géographique, politique, économique et social qui agissent sur le développement économique en général et donc sur les revenus des individus et des nations et sur le secteur agricole en particulier. Parmi les causes profondes de cette insécurité alimentaire figure la pauvreté que nous devons éradiquer pour que l'objectif de "nourriture pour tous" puisse être atteint.
3. Outre la paix, la justice sociale, la démocratie et la gestion transparente et responsable des affaires publiques, toutes conditions indispensables au développement économique et social d'une nation, nous sommes convaincus que l'augmentation de la production agricole et alimentaire est la clé d'un approvisionnement alimentaire suffisant, lequel doit être maintenu à des prix abordables dans le monde entier et, plus particulièrement, dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier.
4. Production alimentaire et respect de l'environnement doivent aller de pair. Il faut pour cela accroître les investissements publics et privés dans la mise au point de technologies appropriées et faciliter le transfert de ces technologies aux populations rurales par la formation et la vulgarisation.
5. Il faut lever les contraintes physiques à la production agricole que sont l'absence de maîtrise de l'eau, la précarité des circuits de distribution des intrants et les difficultés d'accès aux marchés. Il faut aussi adopter des politiques économiques et sociales de nature à créer un environnement propice à la production agricole, notamment en assurant l'accès aux savoir-faire et aux moyens de production, y compris la terre et le crédit, pour tous les agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes ruraux. Enfin, il faut mettre en oeuvre des mécanismes propres à assurer la sécurité alimentaire de la population en permettant l'accès des plus pauvres à une nourriture adéquate et la constitution de réserves suffisantes.

6. La sécurité alimentaire exige une action soutenue au niveau international dans un esprit de coopération et de solidarité entre les nations, compte dûment tenu des différences de leur niveau de développement. Cette action doit viser à promouvoir le commerce et la libéralisation des échanges - réalisés dans l'équité -, la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, la protection des ressources naturelles de la planète - en particulier en promouvant l'énergie renouvelable et en utilisant la biodiversité -, et l'accès aux ressources génétiques - de manière telle que les droits inaliénables des populations qui en sont dépositaires soient garantis -, ainsi que le renforcement de la coopération technique et l'échange d'informations. La contradiction entre les impératifs du développement économique au sens strict et la nécessité de faire que ce développement soit durable appelle une assistance internationale accrue.
7. L'aide publique au développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, devrait être accrue et restructurée en faveur du secteur agricole et les investissements privés y être encouragés. Les donateurs et les institutions de financement doivent adopter une approche plus radicale pour améliorer la qualité des propositions de développement qui rende possible un renversement de la tendance actuelle à la baisse de l'aide publique au développement. L'aide alimentaire aux pays en développement devrait être suffisante pour répondre à leurs besoins d'urgence et être complétée, le cas échéant, par des programmes d'assistance à la réhabilitation du secteur agricole associés à des mécanismes de protection sociale garantissant l'alimentation des plus démunis.
8. Réaffirmant le droit de chacun à une alimentation suffisante, saine et équilibrée,
 - Nous *souscrivons* aux résolutions pertinentes récemment adoptées par l'Union interparlementaire et plus particulièrement à la résolution adoptée à Beijing le 20 septembre 1996 par la 96e Conférence interparlementaire sur les politiques et stratégies pour assurer le droit à l'alimentation à l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges;
 - Nous *appuyons* la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial de l'alimentation;
 - Nous *appuyons* le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier et *engageons* la communauté internationale, en particulier les organismes de financement, à s'y associer;
 - Nous *souscrivons* à la campagne "La nourriture pour tous" proposée par la FAO pour associer toutes les composantes de la société civile au suivi du Sommet mondial de l'alimentation et nous nous *engageons* à y participer pleinement en tant que parlementaires;
9. Nous nous *engageons* à promouvoir au sein de nos parlements respectifs la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et :
 - à faire en sorte que les secteurs essentiels à la sécurité alimentaire, en particulier le secteur agricole, bénéficient d'une plus grande priorité dans l'allocation des fonds publics, y compris en ce qui concerne l'aide publique au développement, et à veiller à ce que ces fonds soient utilisés de la meilleure façon possible;

- à nous assurer que les activités essentielles à la sécurité alimentaire, en particulier les activités agricoles, bénéficient d'un cadre législatif encourageant leur développement dans le respect de l'environnement et permettant l'accès de tous aux moyens de production, à la formation et à l'information, ainsi qu'à une nourriture suffisante, saine et équilibrée;
- à encourager nos gouvernements à adopter des politiques économiques et sociales qui soient conformes aux principes et engagements du Sommet mondial de l'alimentation;
- à promouvoir la coopération internationale sous toutes ses formes, y compris la conclusion d'accords internationaux, notamment en matière de commerce international et d'accès aux technologies.

10. Nous **prions instamment** les participants au Sommet mondial de l'alimentation d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à la présente déclaration, nous nous **engageons** à promouvoir les idées qui y sont exprimées au sein de nos assemblées respectives et nous **prions** l'Union interparlementaire de la diffuser largement auprès de tous les parlements dans le monde et de prévoir, en coopération avec la FAO, un mécanisme d'évaluation du suivi qui sera donné, au niveau parlementaire, aux engagements pris à Rome.